



Location d'un local pour une association

Par **dansedanse**, le **14/04/2017** à **10:42**

Bonjour,

Avec une amie danseuse, nous souhaiterions monter une association et louer avec cette structure un local dans lequel mener des ateliers et répétitions artistiques.

Nous envisageons d'être membres du bureau, et dans un premier temps, puisque l'association n'aura pas encore de revenu, nous pensions toute les deux verser de l'argent mensuellement sur le compte de l'association afin de payer la location du local.

Est-ce que ceci est légal? Avons nous le droit, en tant que membres du bureau, de financer la location de l'association?

Et deuxième question: afin de faire vivre l'association, nous pensions également louer l'espace à d'autres compagnie de danse souhaitant répéter ou donner des ateliers dans l'espace.

Avons nous le droit de la faire?

Si oui, quand les règlements se font en espèces, comment devons nous procéder pour justifier ces sommes lors du dépôt de ceux-ci sur le compte de l'association? Devons nous faire remplir des documents particuliers aux personnes ou compagnie occupant l'espace?

Merci pour vos réponses